

## Code de professionnalisme

Date d'adoption	19 juin 2009
Date d'entrée en vigueur	19 juin 2009
Date de la modification	13 juin 2014
Date d'entrée en vigueur de la modification	13 juin 2014
Instance décisionnelle	Conseil de la Faculté

### Préambule

Les valeurs fondamentales promues par l'Université Laval sont les suivantes<sup>1</sup>

- celles du respect de la diversité des personnes, des sociétés, des savoirs et des modes de pensée ;
- l'approche humaniste et éthique ;
- le développement de la pensée et du jugement critiques ;
- l'engagement individuel et collectif, et le leadership ;
- la promotion de la création, de l'innovation et de l'excellence.

En prolongement de ces valeurs institutionnelles, la Faculté de médecine convie l'ensemble de ses membres à adhérer au professionnalisme comme une valeur phare.

Pour favoriser l'adhésion individuelle des membres de la Faculté à cette valeur phare, et en conformité avec le *Cadre de référence sur l'imputabilité sociale et le professionnalisme* adopté par le Conseil de la Faculté de médecine le 14 juin 2013, la Direction de l'imputabilité sociale et du professionnalisme (DISP) propose le présent Code de professionnalisme. La définition du professionnalisme utilisée ici correspond à celle retenue dans le Cadre de référence. Elle compte trois composantes :

- le sens du devoir et des responsabilités ;
- le respect de l'autre et l'altruisme ;
- le souci de justice.

---

<sup>1</sup> Valeurs de l'Université Laval, 26 février 2014

<http://www2.ulaval.ca/notre-universite/a-propos-de-lul/la-mission-les-valeurs-et-les-orientations.html>



Ce Code précise les obligations et les devoirs que toute personne en situation d'enseignement, d'apprentissage ou d'activité professionnelle à la Faculté de médecine, ainsi que dans ses lieux associés, doit respecter. Quelques énoncés concernent davantage certains groupes ou activités professionnelles.

Le professionnalisme, dans son sens premier, réfère au respect des codes de déontologie ainsi qu'aux règles qui encadrent l'exercice des activités professionnelles. Cela implique connaître et respecter, selon sa profession, les normes déontologiques, légales et éthiques en vigueur. Dans le domaine de la santé, ces normes incluent, notamment, le respect de l'intégrité des personnes, de leur autonomie, du secret professionnel et l'obligation d'éviter de nuire. Cela signifie également qu'on s'attend à ce que soient respectées les règles des milieux de pratique (par exemple, le code vestimentaire).

### **Sens du devoir et des responsabilités**

#### *Savoir-être :*

- Être intègre et capable d'exercer son jugement de façon autonome et critique.
- Être guidé par le maintien et l'amélioration du bien-être individuel et collectif qu'il s'agisse de l'avancement, du transfert des connaissances, de pratiques professionnelles ou de services.
- Être conscient des besoins de la société et assumer son imputabilité sociale.
- Être capable de s'autoévaluer et de reconnaître ses limites.
- Viser à atteindre et à maintenir un équilibre personnel.

#### *Savoir-faire :*

- Développer, maintenir à jour ses connaissances et son expertise dans une perspective d'excellence et d'innovation.
- Accorder la priorité au maintien et à l'amélioration du bien-être individuel ou collectif.
- Exercer son rôle au sein des institutions d'appartenance et contribuer à leur bon fonctionnement.
- Contribuer à l'amélioration des connaissances, des pratiques, des soins et des services.
- Être engagé dans son milieu professionnel et dans son milieu clinique.
- Travailler en équipe avec collégialité, faire appel aux autres compétences et ressources au moment approprié.
- Assurer et protéger la créativité, l'autonomie intellectuelle et le jugement critique.
- Prévenir, reconnaître, déclarer et, s'il y a lieu, gérer ou participer à la résolution des conflits d'intérêts.

## **Respect de l'autre et altruisme**

### *Savoir-être :*

- Être ouvert à l'autre et le considérer humainement comme un égal.
- Être empathique à l'autre et à son expérience.
- Être capable d'une relation de continuité.

### *Savoir-faire :*

- Respecter l'autre quelles que soient sa vulnérabilité, ses caractéristiques, ses valeurs, ses croyances, ses opinions, sa condition sociale, culturelle, économique et politique.
- Écouter et être attentif aux besoins de l'autre.
- Être capable de comprendre lorsqu'il y a souffrance, avoir la volonté de la soulager et savoir manifester de l'empathie, de la compassion et de la solidarité.
- Communiquer adéquatement et respectueusement avec autrui.
- Collaborer pleinement avec les membres de son équipe, les membres de son organisation et la collectivité.
- Démontrer une ouverture à l'interdisciplinarité.
- Reconnaître la contribution des étudiantes, des étudiants, des enseignantes, des enseignants, des pairs et des collègues.
- En milieu clinique, agir comme partenaire dans les soins ou les services susceptibles d'être porteurs de sens pour la personne, ses proches et la communauté.
- En milieu clinique, se donner une organisation de travail capable d'assurer une continuité dans les soins en collaboration avec les intervenants du réseau et respecter la propriété intellectuelle.

## **Souci de justice**

### *Savoir-être :*

- Se préoccuper de justice sociale, d'équité dans l'accès aux soins, dans l'utilisation des fonds de recherche et dans l'exercice de ses fonctions.

### *Savoir-faire :*

- Agir avec un souci d'équité.
- Gérer les ressources mises à sa disposition et à celles de son organisation de manière efficiente et efficace dans un souci d'amélioration du bien-être individuel et collectif.
- Selon son expertise, participer aux débats de société, prendre la défense des patients et des collectivités.